

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS  
Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web : <https://www.codinf.fr>

# LA LETTRE CODINF



## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : ACTIONS MENÉES EN 2021/22

- Lancement des groupes d'échange trimestriels
- Nouvel espace adhérents Codinf Credit Management et fonctionnalités spécifiques
  - moteur de recherche d'entreprises
  - intégration d'un score de solvabilité
  - surveillance juridique et financière (extension du service de Rungis)
- Nouvelle plateforme Codinf Market Data destinée aux organismes professionnels regroupant les enquêtes de conjoncture et les observatoires sectoriels

## TRÉSORERIE DES ENTREPRISES ET FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION DANS DES TEMPS INSTABLES

Notre Table ronde des Comités Codinf a été l'occasion de rassembler et croiser différents regards.

Aux difficultés d'approvisionnement se sont ajoutées les hausses de coûts et la pénurie de main d'œuvre mais, selon le Médiateur du crédit, l'accès aux financements (investissement ou trésorerie) semble avoir été maintenu. En cas de difficulté, la procédure est gratuite, simple et rapide pour déposer un dossier de saisine en ligne avec les pièces justificatives sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

Les fabricants de meubles reçoivent avec retard leurs équipements mais l'activité a baissé de 25 à 30% en volume depuis 2019. Le transport représentait 6,5% du CA il y a 18 mois mais 9% aujourd'hui. Il faudrait augmenter les prix de 5% pour reconstituer les marges mais les grandes et moyennes surfaces ont déjà signifié qu'elles s'y opposaient car ils ont déjà crû de 20% en 2 ans. L'incertitude face au « mur énergétique » qui se profile est plus qu'inquiétante.

Les grands groupes ont leurs caisses pleines mais leur problématique est focalisée sur les résultats à la fin de 2022. L'ampleur de la crise énergétique étant incertaine, les risques sont énormes, ce qui doit inciter les entreprises à porter leur attention sur le besoin en fonds de roulement. Le financement des stocks étant fort coûteux, il vaut mieux agir d'abord sur les composantes les plus liquides (bonnes pratiques ci-contre).

Informations complémentaires recueillies hors Table ronde :

- au mois d'août 2022, le nombre de saisines de la Médiation des entreprises a battu tous les records (principaux sujets : prix des matières premières, énergie, recrutement) ;
- 2 fois plus d'entreprises sont déclarées en défaut de paiement par les banques car elles rechignent à restructurer leur dette ; 450 ont demandé une renégociation bancaire sur 1300 qui auraient dû restructurer au mois d'août ; secteurs les plus fragiles : **construction, hébergement-restauration** ;

■ l'artisanat, la **boulangerie** et le **maraîchage** souffrent de la crise de l'énergie mais c'est plus un problème spécifique à l'entreprise qu'à son domaine d'activité.

## RAPPEL DE QUELQUES BONNES PRATIQUES

### POSTE CLIENTS

- Émettre la facture au plus tôt
- Relancer dès le lendemain de l'échéance
- Saisir le Médiateur des entreprises (gratuit)  
<https://www.mieist.finances.gouv.fr/>
- Externaliser le recouvrement

### TRÉSORERIE

- Établir des prévisions d'encaissements et décaissements sur 13 semaines glissantes
- Avoir une bonne visibilité sur les comptes bancaires

### POSTE FOURNISSEURS

- Recourir au paiement fournisseur anticipé (PFA) qui finance 100% du TTC à un taux d'autant plus bas que le fournisseur est solide

NB : appellation collaborative de l'affacturage inversé ou *reverse factoring*, parfois prohibitif

## ASSISES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Quinze mois après une première réunion en pleine crise Covid et à quelques jours de la présentation du budget 2023 en Conseil des ministres, treize mesures ont été annoncées le 22 septembre pour « soutenir et simplifier les opérations économiques » du BTP. Si la Fédération française du bâtiment (FFB) et la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) approuvent la méthode, elles regrettent que les marchés privés ne soient pas aussi concernés que les marchés publics.

Nous reviendrons en détail sur ces mesures lorsqu'elles seront effectives.

## LE RECouvreMENT DE L'URSSAF EN PÉRIODE DE CRISE

Lors d'une conférence donnée à l'AFDCC, une responsable opérationnelle pour l'Ile-de-France\* nous a expliqué leur fonctionnement en cas de non-respect du paiement des cotisations de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage.

Le recouvrement amiable et forcé a été suspendu depuis mars 2020 (il a repris dès juillet en cas de travail dissimulé) et des échéanciers de paiement ont été proposés aux cotisants débiteurs. Jusqu'en septembre 2022, les échéanciers n'étaient pas systématiquement rompus en cas de défaillance de paiement.

Le recouvrement a repris de manière ciblée en 2021, selon le secteur d'activité et le type de créance : exécution d'une décision de justice ; présence de multiples taxations d'office et débits importants ; cotisants avec plusieurs périodes en recouvrement forcé avant la crise...

- Fin juin 2022, envoi d'un relevé de dettes à tous les employeurs débiteurs n'ayant pas d'accord de délai ;
- Fin septembre, envoi de +38 000 avis amiables et +15 700 mises en demeure ;
- En octobre, les échéanciers non respectés (42%) seront rompus et pourront faire l'objet d'une procédure « classique » de recouvrement (mise en demeure, contrainte par huissier et inscription de privilège le cas échéant).

Les inscriptions de privilège vont reprendre progressivement en fin d'année 2022, puis de manière coordonnée avec la reprise du recouvrement forcé.

Les assignations en liquidation judiciaire ont repris en 2022 de manière ciblée sur les entreprises en difficulté avant la crise (107 à ce jour contre environ 3000/an avant 2020). En 2023, elles seront coordonnées avec la reprise du recouvrement forcé.

\* 1/3 des cotisations (528 milliards collectés au niveau national) ; 36% des assujettis sont débiteurs et représentent 6,3 milliards ; à fin août, il restait à recouvrer environ 1 milliard, 2 fois plus qu'en 2019 mais 2 fois moins qu'en 2021.

## LE RISQUE D'ILLIQUIDITÉ NE PEUT ÊTRE PRÉDIT PAR L'ÉTUDE BILANTIÈRE !

L'étude des ratios les plus pertinents (de liquidité générale ou réduite, voire d'exploitation) nécessite que les comptes soient publiés, ce qui n'est pas le cas de tous vos clients, tant s'en faut. Quand bien même ils seraient déposés, les chiffres datant de plus de six mois sont obsolètes pour diagnostiquer des tensions de trésorerie...

Pour ce faire, rien ne vaut le suivi des **comportements payeurs** et les **enquêtes de terrain menées auprès des banques et des assureurs-crédit**... CODINF est à même de vous fournir tout cela !

## VOUS CHERCHEZ À GRANDIR GRÂCE AUX MARCHÉS PUBLICS ?

L'État souhaite que 80% des achats des ministères soient labellisés « Relations fournisseurs et achats responsables », ce qui est un gage de qualité des paiements. Après les Armées et l'Éducation nationale, le ministère de l'Intérieur vient d'obtenir le label RFAR.

Pour accroître ou diversifier votre chiffre d'affaires, vous pouvez identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics, des établissements hospitaliers et des collectivités territoriales. Un nouveau portail permet d'anticiper les marchés à venir dans votre domaine d'activité :

<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/#>

Pour répondre aux appels d'offres des services de l'État et de nombreux établissements et organismes publics :

[La plateforme des achats de l'État](#)

## RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
1 000 000 €	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	39882711300471	16/09/2022
200 000 €	ESSO SOCIETE ANONYME FRANCAISE	54201005312623	22/09/2022
140 000 €	SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE	51174635600019	20/09/2022
122 400 €	AGRI AVI	50500724500028	20/09/2022
86 000 €	EIFFAGE CONSTRUCTION BRETAGNE	31613795900250	14/09/2022
75 000 €	APTIV SERVICES 2 FRANCE	77567898000092	22/09/2022
50 000 €	STAR'S SERVICE	34320791600010	20/09/2022
48 000 €	ACCORD HEALTHCARE FRANCE	50884521100020	14/09/2022
42 000 €	DOMINO'S PIZZA	42141580300137	20/09/2022
30 000 €	LANGON DISTRIBUTION	39092317500025	20/09/2022
26 000 €	ACRELEC MANUFACTURING	80853517300021	14/09/2022
25 000 €	CAFE SIRENE FRANCE	44533010300166	22/09/2022
20 000 €	ISOR HOLDING	33944753400399	22/09/2022
16 000 €	MARREL	34092092500013	14/09/2022
15 000 €	SABENA TECHNICS FNI	37941102800044	22/09/2022
10 000 €	SANTE RESTAURATION SERVICES	43395769300503	20/09/2022
6 000 €	SIBELCO GREEN SOLUTIONS	33470873200121	14/09/2022
4 000 €	STOELZLE MASNIERES PARFUMERIE	81118402700019	20/09/2022
4 000 €	ACRELEC	35125196200053	14/09/2022
1 000 €	GUIGARD DEMENAGEMENT SN	80120886900017	14/09/2022



**COMMENTAIRE MALICIEUX**  
une faible amende infligée à une grosse structure est signe qu'elle ne paye pas si mal !

## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité de labellisation « Relations fournisseurs et achats responsables » des 6 et 20 septembre
- Comité du Parcours National des Achats Responsables du 14 septembre
- Webinaire DLR-Codinf « Comment prévenir et limiter les risques d'impayés » du 28 septembre
- Webinaire AFDCC-Ellisphere « Comportements de paiement et risque d'illiquidité » du 29 septembre
- Les actualités juridiques du Crédit Manager de l'AFDCC le 30 septembre